

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 02 Décembre à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard FERNANDEZ, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de Madame Sylvie CRESPO et Monsieur Émilien HAUTEM et Monsieur Guillaume MICK, absent excusé ayant donné pouvoir.

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

- D'accepter de procéder au virement de crédits suivant :

- 21 800.00€ à l'article 615231 « Voiries » (DF)

+ 21 800.00€ à l'article 2315 « Immobilisations en cours-installations Techniques » opération n°1070 « Aménagement d'une aire de sport, de jeux et de rencontre » (DI).

Cette décision modificative concerne les travaux supplémentaires décidés par le Conseil Municipal (délibérations n°44/2019 et n°45/2019) pour l'aménagement paysager.

- D'accepter de procéder au virement de crédits suivant :

- 1 310.00€ à l'article 615231 « Voiries » (DF)

+ 1 310.00€ à l'article 21578 « Autre matériel et outillage » opération n°1006 « Achat petit matériel » (DI).

Cette décision modificative concerne l'achat d'une désherbeuse mécanique.

- De valider le devis de l'entreprise HAUTEM Électricité concernant la création de l'éclairage public le long du cheminement piétonnier situé en limite du lotissement « le Chemin de Courmelois n°1 » pour un montant de 9 599.31€ HT soit 11 519.17€ TTC.

- D'accepter de procéder au virement de crédits suivant :

- 11 600.00€ à l'article 615221 « Bâtiments publics » (DF)

+ 11 600.00€ à l'article 2315 « Immobilisations en cours-installations Techniques » opération n°1070 « Aménagement d'une aire de sport, de jeux et de rencontre » (DI).

Cette décision modificative concerne la création de l'éclairage public le long du cheminement piétonnier situé en limite du lotissement « le Chemin de Courmelois n°1 » (délibération n°52/2019).

- d'attribuer le numéro 24 à la propriété située Rue Dom Pérignon (cadastrée AB n°387), comme demandé par la gérante Madame Marion BOUTILLETZ.

Séance levée à 22h00

Le Maire,

Richard FERNANDEZ